

Mairie d'Apach
12 rue nationale
57480 Apach



Monsieur HOMBOURGER
La Vauban
1 Place Marie-Louise
57100 THIONVILLE

Apach, le 03/03/2023

Envoi Recommandé avec Accusé Réception

Objet : Foncier

Monsieur Hombourger,

Imaison maxi

Par ce courrier, je tiens à vous informer que :

- votre projet de 16 maisons jumelées a été présenté à mon Conseil Municipal. Celui-ci n'a pas approuvé le projet ;
- les parcelles n°111 et 113, section 2 ont été achetées par la Commune d'Apach aux Voies Navigables de France. Vous trouverez ci-joint la délibération n° 2022-09-20 D04 du 20/09/2022. Cette délibération a également été envoyée par mail le 22/02/2023, à votre collaborateur Monsieur Ernest CUPPARI,

De ce fait, la Commune d'Apach n'autorisera pas l'accès via les parcelles n°111 et 113 section 2.

Veuillez agréer, Monsieur Hombourger, mes sincères salutations.

Émilie VILLAIN
Maire d'Apach

